



Gestion des déchets

En raison du contexte de crise du COVID-19, toutes les collectes du soir sont avancées à 16h pour tout type d'habitat jusqu'à nouvel ordre.

Les bacs ou les encombrants concernés sont à sortir le jour même avant 16h.



La gestion de nos déchets est un enjeu majeur pour la ville de Sannois. Retrouvez les bonnes pratiques du tri.

Les bons gestes du tri

Bac marron

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) doivent être jetées en sacs fermés dans le bac ou borne marron. Les sacs sont limités à 50 litres pour les bornes enterrées.

J'y mets :

- Déchets biodégradables (restes alimentaires, petits papiers...)
- Déchets souillés non toxiques (couches, mouchoirs usagés...)

Ne pas déposer* :

- Déchets dangereux (solvants...)
- Petits appareils électriques (téléphones...)
- Pots de peinture

Ces déchets sont à déposer avec les encombrants ou à l'Eco-site :

- Ferrailles
- Meubles
- Planches

Bac jaune

Les déchets doivent être jetés en vrac sans sac.

J'y mets :

- Bouteilles et bidons en plastique
- Papiers (journaux, magazines, prospectus, catalogues, enveloppes...)
- Cartons, cartonnettes (emballage pizza, yaourts...)
- Briques alimentaires (briques de lait, jus de fruits...)
- Emballages métalliques (déodorant, conserves...)
- Polystyrène (barquettes de viande, de fruits...)
- Blisters et autres emballages de produits de maison
- Boîtes de CD et DVD
- Emballages en plastiques durs
- Étuis de baguette
- Films alimentaires
- Papiers de bonbons
- Pots de yaourt et leurs opercules
- Sacs plastiques

Ne pas déposer* :

- Déchets en sacs. Ils sont à déposer dans le bac marron.

Bac vert

Les déchets doivent être jetés en vrac.

J'y mets :

- Bouteilles en verre et pots et bocaux, sans bouchon ni couvercle et sans les laver

Ne pas déposer* :

- Vaisselle et faïence
- Ampoules, vitres et miroirs
- Pots de fleurs
- Plastiques (bouteilles)

Bac vert foncé

Le bac à déchets végétaux est l'unique contenant pour la collecte des déchets végétaux des pavillons (sacs non acceptés). Pensez également au compostage.

J'y mets :

- Branchage
- Feuilles mortes, fleurs fanées
- Herbes et tonte de pelouse

Encombrants

Issus de l'activité domestique des ménages, les encombrants regroupent tous les mobiliers usagés. Ils sont à déposer dans la limite de 70kg maximum par objet, 2m³ maximum par foyer et 2m maximum de longueur.

J'y mets :

- Petit bois (inférieur à 2 m)
- Meubles, matelas
- Ferrailles
- Gros cartons (privilégiez les bacs jaunes si possible)

Ne pas déposer* :

- Gravats inertes, plâtre...
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Déchets verts

- Piles et batterie
- Palettes de bois (+ de 2 m)
- Pots de peinture et produits dangereux
- Miroirs, WC, lavabo et vaisselle également. Ces déchets sont cassants et peuvent blesser l'équipage de collecte.

Vous avez la possibilité de déposer les déchets interdits aux encombrants gratuitement à l'Eco-site. Pour plus d'informations, contactez [le syndicat Emeraude](#).

**Ces erreurs de tri peuvent conduire à un refus de collecte.*

Service développement durable

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

95110

Sannois

Tél. 01 39 98 20 60

services.techniques@sannois.fr

Infos pratiques

Déchetterie ou Eco-site

12 rue Marcel Dassault

95130 Plessis-Bouchard

Accès gratuit avec :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile (- de 3 mois)
- la carte grise du véhicule

[Consulter les conditions d'accès](#)

Document(s)

[Calendrier des collectes 2022](#)

Liens utiles

[Consignes de tri](#)

[Encombrants](#)